



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul

Question écrite n° 89662

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés liées à la prise en charge de l'indemnisation du chômage des salariés qui ont exercé alternativement des activités dans le secteur privé et public. En 2013, le médiateur national avait préconisé la publication d'une instruction par pôle emploi relative aux règles de coordination entre secteur privé et secteur public afin d'améliorer le traitement des demandes d'indemnisation des personnes ayant exercé dans le public. Cette préconisation n'a pas encore été suivie d'effet. Elle lui demande si le Gouvernement entend suivre cette préconisation et, plus largement, ce qu'il compte faire pour améliorer la situation des personnes ayant exercé dans les deux secteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89662

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7558

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)